Pascale GRIFFON

Envoyé en préfecture le 26/11/2025
Reçu en préfecture le 26/11/2025
Publié le
ID : 059-215901398-20251124-DECISION25_12-AI

CAUDRY

DIRECTION DES SERVICES
TECHNIQUES ET DES SPORTS
URBANISME

VILLE DE CAUDRY

Décision n° URBA 2025-12

MISE EN PLACE D'UN BAIL DÉROGATOIRE POUR L'OCCUPATION D'UN HANGAR SIS PLACE ERNEST PLET A CAUDRY - PAR LA SOCIÉTÉ ANDRE AVIO SAS

DÉCISION DE MONSIEUR LE MAIRE PRISE EN APPLICATION DE SA DÉLÉGATION D'ATTRIBUTIONS DE COMPÉTENCES

Le Maire de la Ville de Caudry,

Vu l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif à la délégation de compétences accordée par le Conseil Municipal au Maire,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 24 mai 2020 modifiée les 7 septembre et 16 novembre 2020 portant délégation d'attributions de compétences du Conseil Municipal au Maire et l'autorisant notamment « de décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans »;

Considérant la demande de la société ANDRE AVIO SAS cherchant un local de stockage provisoire sur la commune de Caudry suite à la cession de son bâtiment à l'EPF pour un projet d'extension de l'école Janssoone,

DÉCIDE :

Article 1 : La commune de Caudry donne bail à loyer à la société ANDRE AVIO SAS, un hangar de 200 m2 sis Place Ernest Plet à CAUDRY.

Article 2 : Le montant mensuel du loyer est fixé à 200 € (deux cents euros).

Article 3 : La location prendra effet le 1er décembre 2025 pour un délai de 12 mois.

Article 4 : Madame la Directrice Générale des Services et Madame la Comptable publique sont chargées chacune en ce qui la concerne de l'application de la présente décision.

Fait à CAUDRY, le 24 novembre 2025

Le Maire,
Conseiller Départemental,

VILLE DE CAUDRY (NORD)

Frédéric BRICOUT

VILLE DE CAUDRY - http://www.caudry.fr
Place du Général De Gaulle - BP 10199
59544 CAUDRY CEDEX

Tél.: 03.27.75.70.10
Adresse mél : service-technique@mairie.caudry.fr